

# ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

**J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire**

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Rvd M Gagnon  
Séminaire

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

La correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

**PRIMAIRE :—ACTES OFFICIELS :—**Nomination de commissaires et syndics d'écoles.—Erection et délimitation de municipalité scolaire.—Comptes rendus d'examens :—Distribution de prix aux élèves maîtres de l'école normale Laval.—Séance scolaire.—**PÉDAGOGIE :** Précis historique de l'instruction publique en la Province de Québec, par M. C.-J. Magnan, (suite et fin).—Liste des prix aux élèves instituteurs de l'école normale Laval.—Le Canada-français.

13 juin (1888), de nommer M. Paul Ouellet, commissaire d'écoles pour la municipalité des "Capucins," dans le comté de Rimouski, en remplacement de M. Hubert St. Laurent qui a quitté les limites de la municipalité.

## AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la municipalité de Sainte-Geneviève No. 1, dans le comté de Jacques-Cartier, tout le territoire borné du côté nord par les terres de la Côte Sainte-Geneviève, du côté sud par celles de la paroisse de la Pointe Claire, du côté est par les terres de la Côte Saint-Rémi, et du côté ouest par celles de la Côte Saint-Charles, et comprenant tous les numéros du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, depuis le No. 238 à celui du No. 268, inclusivement; cette municipalité devant porter le nom de "Municipalité de la Côte Saint-Jean," et ce pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### AVIS

de demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sec., 41 Vict., ch. 6.  
Ériger en municipalité scolaire le canton d'Adstock, dans le comté de Beauce, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

## ÉRECTION DE MUNICIPALITÉS

Séparer le canton d'Adstock de la municipalité de Saint-Ephrem de Tring, dans le comté de Beauce, et l'ériger en municipalité pour les fins scolaires, avec les limites qu'il a comme municipalité rurale, sous le nom "d'Adstock."

## Actes officiels

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil en date du 21 mai courant (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

#### Commissaires d'écoles

Comté de Beauharnois, St Clément de Beauharnois, (Paroisse).—M. Arthur Goyette, qui a quitté la municipalité.

Comté de Témiscouata, St Jean de Dieu.—M. René Dumont, en remplacement de M. Théodore Drapeau, qui a quitté la municipalité.

#### Syndics d'écoles.

Comté d'Argenteuil, Saint-André.—M. Joseph Lebois, en remplacement de M. Daniel Guerrier, qui a quitté la municipalité.

Comté de Joliette, Saint-Ambroise de Kildare.—M. William Jobe, en remplacement de M. William Ford, qui a quitté la municipalité.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 22 mai (1888), de détacher de la municipalité de Saint-Gabriel Ouest, dans le comté de Québec, les lots suivants :

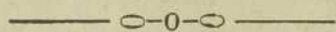
Cinquième rang, les numéros du cadastre 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383.

Sixième rang, les numéros du cadastre 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 92, 393.

Septième rang, les numéros du cadastre 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407.

Fief Saint-Ignace, les numéros du cadastre 849, 850, 852, 853, et les lots suivants de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel Est savoir :

Fief Saint-Ignace, les numéros du cadastre 855, 856, 857, 858, 859, 860, 361, 862, 863, 864, 865, 866, et de les ériger en une municipalité distincte pour les fins scolaires, sous le nom de Saint-Ignace.



### Distribution de prix à l'école normale Laval

Jeudi, le 21 du courant, l'école normale Laval voyait réunie dans sa salle de réception l'élite de la société de Québec. Comme toujours, le public s'est empressé de se rendre à cette populaire institution pour passer une agréable soirée et être témoin des succès remportés par ces vaillants jeunes gens de nos campagnes qui viennent se préparer à la rude et pénible tâche d'éducateurs de l'enfance.

La séance a été présidée par l'honorable Surintendant de l'instruction publique ; un nombreux clergé faisait partie de l'assistance. On pourra facilement se faire une idée de l'intérêt de l'auditoire en lisant le programme suivant qui a été rempli dans toutes ses parties de manière à soulever les plus vifs applaudissements :

## PROGRAMME :

<i>L'avenir</i> (duo de piano) par deux élèves .....	CASSI.
<i>Le bon pasteur</i> (chœur).....	ARNOUX.
Distribution de prix.	
<i>La pie et la colombe</i> .....	FLORIAN
M. O. PAGÉ.	

Solo de Piano ..... LANGE.

M. A. CARRIER.

Distribution de prix.

*Galathée* (chœur) ..... MASSÉ.

*Le petit lapin*..... DE JUSSIEU.

M. A. CHENARD,

*Il Trovatore* (duo de piano) par deux

élèves ..... BERGER

Distribution de prix.

*Songe d'Hamlet*..... DUCIS.

M. E. LAVOIE.

*Romance*..... \* \* \*

M. JOS. LAMONTAGNE.

*L'enlèvement*..... \* \* \*

M. P. BLAIS.

*Les couronnes* (chœur)..... TROJEELLE.

Diplômes et médailles.

*Chant National* (chœur)..... LAVALLÉ.

Remerciements, par Elz. Lavoie, qui a mettre dans son débit toute l'expression naturelle et sympathique que comportait le sujet.

Monsieur le Surintendant,

Mesdames et Messieurs,

Nous ne voudrions pas abuser de la sympathie distinguée que nous accorde ce so l'élite de la société de Québec. Mais, " Au nobles cœurs la reconnaissance est chère et vous nous estimeriez moins, si, manqua à une tradition constante, nous partio sans exprimer officiellement des sentimen gravés en nos âmes par le dévouement in térable de supérieurs bien-aimés.

Objets d'une sollicitude incessante que l' fatigues n'affaiblissent jamais et que science et la religion rendent infinime précieuse, nous avons contracté envers o bienfaiteurs des obligations aussi stric qu'elles sont douces à remplir. Ils ont cu tivé nos âmes avec un zèle que rien n'éga y ont jeté à profusion ces semences de v qu'on appelle le vrai, le bien et le beau Protégés par ces hommes d'élite, nous no sommes élevés, nous avons grandi, et o horizons nouveaux se sont ouverts, com d'eux-mêmes, aux meilleures aspirations l'esprit et du cœur. Rendus au moment nible d'une séparation définitive, nous pouvons ignorer ni les devoirs qui no

incombent, ni les difficultés qui nous attendent.

Destinés à prolonger en quelque sorte la vie pédagogique de nos maîtres, à faire revivre sur tous les points du pays leurs leçons et leurs exemples, nous comprenons notre responsabilité et vous nous permettrez, Mesdames et Messieurs, de tourner vers eux une dernière fois, nos yeux et nos cœurs.

Monsieur le Principal, vous nous avez appris à distinguer la vérité de l'erreur, à cultiver le beau, à aimer ce qui est bien. Vous nous avez dispensé, sans épargne la vie intellectuelle et morale.

En vous remerciant de tout cœur nous osons vous demander le privilège précieux de pouvoir compter encore sur vos lumières dans nos doutes et nos difficultés. Notre expérience est encore à faire et la vie est parfois si troublée !

Messieurs les professeurs, votre bonté nous permettra de revendiquer le droit de prescription acquis par nos devanciers. Pour nous comme pour eux, vous serez des protecteurs assurés. Dans les situations plus ou moins difficiles, vos conseils et vos exemples seront un puissant encouragement à faire le bien et la reconnaissance que nous vous devons durera aussi longtemps que notre vie.

Mesdames et messieurs, merci pour la sympathie dont vous avez bien voulu nous honorer en assistant à cette modeste séance. Les suffrages d'un auditoire aussi distingué est une des plus belles récompenses qui puissent couronner nos humbles travaux.

Monsieur le surintendant, la protection puissante et éclairée que vous accordez aux sciences et aux lettres, cette bienveillance toute particulière que vous prodiguez aux écoles normales, et votre dévouement inaltérable à la cause de l'éducation ne nous sont point inconnus. Votre présence, ce soir, est pour nous plus qu'un honneur inappréciable ; c'est une garantie de l'intérêt que vous portez à la classe enseignante, un gage de succès dans notre future carrière, et un titre

tout spécial à notre profonde et sincère gratitude.

Nous nous efforcerons, pour répondre aux bienfaits si multipliés que nous avons reçus d'être toujours fidèles à la devise de l'école normale Laval : *« Rendre le peuple meilleur. »*

M. le Surintendant prit la parole, et dans quelques mots bien sentis, exprima tout le plaisir que lui avait procuré cette fête scolaire. Il profita de l'occasion pour féliciter l'institution de l'entrée de M. John Ahern comme professeur d'anglais, dont il parla dans les termes les plus flatteurs.

Après avoir payé un juste tribut d'éloges aux nouveaux lauréats pour leurs succès, il leur annonça que bientôt ils recevraient du département de l'instruction publique les nouveaux règlements et les nouveaux programmes d'études, qui sont encore sous considération.

Ce ne sont pas, dit-il, des règles de fer, mais les connaissances pédagogiques que vous avez acquises à l'école normale pourront vous en faire comprendre l'importance et l'efficacité, vous mettre en état de les mettre en pratique d'une manière intelligente et efficaces, et de les adapter au besoin des localités où vous irez enseigner.

Après l'allocution de l'honorable M. G. Ouimet, le *God save the Queen* vint mettre fin à une séance que tout le monde quittait avec regret.

Voici comment les récompenses ont été décernées :

Prix du Prince de Galles — M. Joseph Catellier.

Médaille du Gouverneur-Général — M. Joseph Catellier.

M. le surintendant a donné cette année deux médailles au lieu d'une. Elles ont été remportées par M. Patrice Blais, qui a le mieux réussi en littérature, et M. Jean Tremblay, élève de première année qui a été jugé par M. le principal et les professeurs, comme ayant fait le plus de progrès.

Ceux qui ont mérité le plus grand nombre de prix sont MM. Jos. Catellier, Patrice Blais, Jos. Paradis et Omer Pagé.

Les prix d'excellence sont échus comme suit :

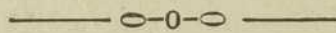
Académie.—MM. A. Chénard et Elz. Lavoie 1ère division.—MM. Jos. Catelier et Jos. Paradis.

2e division.—MM. Jos. Raymond et Elz. Warren.

Des diplômes académiques ont été conférés à MM. Anicet Chénard, Elz. Lavoie et Philippe Bolduc.

Diplômes d'école modèle.—MM. Jos. Catelier, Jos. Paradis, Omer Pagé, Patrice Blais, Jos. Savard, Amédée Roy, Arthur Barbeau, Gédéon Gagnon, J. W. Farrier, Jean Bergeron, Cléophas Simard, Thos. Otis et Arthur Dugal.

Diplômes d'école élémentaire.—MM. Elz. Warren, Jos. Pelletier, Geo. Laplante, Chas. Gariépy, Jos. Potvin, Jean Tremblay, Albert Filion, Chas.-Edouard Boivin, George Gauthier, Edm. Warren, Eudore Gobeil, Geo. Gagnon, Odilon Huart, Arthur Bédard, Delphis Trudel et Edgar Cloutier.



#### Séance scolaire

Samedi avant-midi, le 23e jour du courant a eu lieu, au monastère des Dames Ursulines de Québec, la distribution solennelle des prix et la collation des diplômes, aux élèves de l'école normale Laval.

L'honorable M. Ouimet présidait la séance.

Au premier rang figuraient plusieurs membres du clergé, parmi lesquels M. l'abbé Faguy, curé de Québec, MM. les abbés Casgrain, Audet, Gosselin et autres. Venaient ensuite l'élite de la société de Québec et les parents des élèves, anxieux d'être témoins de leurs succès.

Tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister à cette intéressante réunion sont unanimes à affirmer que c'est l'une des plus belles qui se soient vue à l'école normale. Il suffit de lire le programme suivant pour se convaincre que le goût littéraire et musical qui a présidé au choix des morceaux ne laisse rien à désirer

#### PROGRAMME.

1. *Chasse infernale* (piano)..... FREEMAN
  2. *Les Maguanarellles* (chœur)..... GOUNOD.
  3. *Le cœur d'une mère*..... \* \* \*
- MLLE A. GALERNEAU
4. Distribution des prix.
  5. *Le nuage, la feuille et le fleuve*... \* \* \*
- MLLE M. L. HUDON
6. *Perle de Madrid* (piano)..... BACHMAN
  7. *La première faute de vanité*..... \* \* \*
- MLLE B. GIGUÈRE
8. *La douce aurore* (chœur)..... ROSSINI.
  9. *The fox and the crow*..... \* \* \*
- MLLE M. A. McKNIGHT.
10. Distribution de prix.
  11. *Saint-François prêche les oiseaux*.  
LE COMTE DE SÉGUR.  
MLLE E. PROULX.
  12. *Le printemps* (chœur)..... WE KERLIN
  13. *Le renard et l'ours*..... VIENNET.  
MLLE E. DESJARDINS.
  14. *Elisabeth*, ouverture (piano)..... ROSSINI
  15. *Les noces d'une souris*..... BEAUCHESNE  
MLLE E. VAILLANGOURT.
  16. *Le dimanche des blés* (chœur)... ABT.
  17. *L'Eglise* ..... HALÉVY.  
MLLE A. DEBLOIS.
  18. Diplômes et médailles.
  19. *La jeune veuve*..... LA FONTAINE  
MLLE J. PAQUET.
  20. *Chant de reconnaissance*..... RENAUD.  
*God Save the Queen.*

Mlle Galarneau lut ensuite avec une grâce et un naturel parfaits le discours de remerciement qui suit :

*Monsieur le Surintendant,*

*Mesdames et Messieurs,*

L'année scolaire 1887-88 est terminée et l'heure de la séparation va bientôt sonner.

Jusqu'ici, nous avons, élèves heureuses et quelque peu insouciantes, descendu gaie-ment le fleuve de la vie, nous laissant emporter par ses ondes rapides, et présentant la voile au souffle de l'espérance, confiantes dans l'habileté du pilote, nous nous sommes laissé guider par sa main ferme et

sûre, sans trop nous préoccuper de notre but et parfois même presque sans y penser. Mais voilà que nous abordons un rivage nouveau, un autre horizon se présente devant nous; tout change d'aspect à nos yeux. Ce n'est plus la vie tranquille du pensionnat avec sa douceur et ses charmes. L'élève est affranchie de la salutaire dépendance du maître. On lui a indiqué la route dans laquelle elle devra marcher et on lui dit : " Va maintenant, entre dans la carrière qui est ouverte devant toi ! Tu vois ces jeunes enfants. Leur intelligence et leur cœur, semblables à des plantes fragiles, attendent qu'une main bienveillante vienne les cultiver et les redresser : c'est sur ces âmes que tu dois travailler sans relâché ; n'épargne ni le temps, ni les fatigues, ni l'étude, et rappelle-toi toujours la devise de l'école normale qui doit être aussi la tienne : "*Rendre le peuple meilleur.*"

En ce moment si solennel pour nous, vous nous permettrez, Mesdames et Messieurs, de jeter un coup d'œil en arrière et de dire adieu à ce passé qui nous est si cher. C'est à vous que nous nous adressons d'abord, à vous Mères tendres et dévouées, qui avez su si bien captiver nos cœurs et nous faire oublier les tristesses de l'éloignement. Ah ! quelle que soit l'allégresse de notre cœur à la pensée que nous allons revoir le foyer paternel, il nous est bien cruel de nous éloigner de cette sainte maison, où nous avons coulé de si heureux jours. Nous laissons ici en vous quittant la meilleure partie de nous-mêmes. Le souffle de l'adversité viendra peut-être, comme un vent brûlant dessécher notre âmes : c'est dans ce saintasile et auprès de vous, Révérendes Mères, que nous viendrons alors la retremper et la rafraîchir. Laissez-nous donc vous dire en partant : " Merci et au revoir."

A vous, Messieurs les professeurs, et à vous en particulier, Monsieur le Principal, qui dépensez votre vie à la grande cause de l'éducation et qui, depuis longtemps, rendez de si éminents services à l'école normale ; oui, à vous, Messieurs, le plus cordial, et le plus respectueux merci ! Nous recon-

naissons devoir à votre zèle et à votre dévouement les connaissances acquises pendant ces deux années trop vite écoulées. Non content de nous avoir prodigué les trésors de votre science, vous avez su nous en rendre l'initiation moins aride, en vous adressant non pas à notre mémoire, mais à notre intelligence, en intéressant, en captivant notre imagination. C'est en vain que nous essaierions d'exprimer la vive reconnaissance dont nous sommes pénétrées. Il est des dettes que le cœur seul peut payer et celle que nous avons contractée envers vous est de ce nombre.

Monsieur le Surintendant, nous connaissons depuis longtemps le constant et bienveillant intérêt que vous avez toujours témoigné aux élèves de l'école normale, aussi, la nouvelle preuve que vous en donnez aujourd'hui en daignant présider cette séance et applaudir à nos succès, n'excite-t-elle aucunement notre surprise ; mais combien elle nous trouve reconnaissantes ! La nouvelle carrière dans laquelle nous allons entrer a toujours été de votre part l'objet d'une bienveillance particulière ; aussi, en vous remerciant des bienfaits passés nous osons compter encore sur votre obligeante protection pour l'avenir.

Merci, Mesdames et Messieurs, merci d'avoir daigné nous honorer de votre présence en ce jour. La gracieuse attention avec laquelle vous nous avez écoutées est une tacide louange qui nous honore à l'égal des applaudissements que vous avez bien voulu donner à nos succès. Encore une fois, merci !

Dans sa réponse, M. le Surintendant remercia, au nom des assistants, les jeunes filles qui venaient de procurer à l'auditoire une aussi agréable séance, et les félicita de leurs succès. Il leur rappela ensuite ce qu'il avait dit aux élèves-maîtres au sujet des règlements et programmes sous considération, puis les assura que, dans leur nouvelle carrière, elles trouveront toujours en lui un protecteur vigilant et attentif.

Bien que la déclamation ait été irréprochable, nous devons mentionner d'une

manière toute spéciale Mlles. Pâquet, Proulx et McNight, qui ont excellé, tant sous le rapport de la prononciation que sous celui du débit.

Les diplômes ont été distribués dans l'ordre suivant:

DIPLÔMES MODÈLES.

Sophie Godbout, Philomène Turcotte, Joséphine Frenette, Joséphine Pâquet, Elise Vaillancourt, Aurore Bernard, M. Louise Painchaud, Rose Délima Fawcette, modèle fr. et ang.

Albertine Lacoursière, Clara Marcotte, Bernadette Giguère, Félicité Warren, Eugénie Duperré, Alphonsine Galerneau, mod. fr. élém. angl.

Marie Poitras, Delphine LeBel, M. Des-Anges Turgeon, Léda Bergeron, Evelina L'Heureux, Marguerite Sheehy, Sara Trudel, mod. fr.

Mary-Ann Convey, mod. ang. élém. fr.

DIPLÔMES ÉLÉMENTAIRES

Antoinette Morin, Anna Harrisson, Elisabeth Desjardins, Alphonsine Geoffrion, Elodie LeBel, Elise Pérusse, Angéline DeBlois, Delphine Quinn, Elmina St-Pierre, Alma Michaud, Dalila Lortie, Corinne Gilbert, Blanche Laprise, Anna Huot, Hedwidge Beaudet, Anna Côté, Anna Beaudet, Zunilda Paré, Marie-Louise Germain, Marie-Louise Tanguay, Alice Topping, élém. français.

Georgiana Fergusson, Elmina Proulx, Blanche Dessaint, élém. fr. et ang.

Mary Angelica McKnight, Mary Wrinche, élém. ang.

—ooo—

Précis historique de l'instruction publique en la province de Québec

(Suite et fin.)

DOMINATION ANGLAISE

1759 à 1886

A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, il n'y avait dans toute la colonie que le collège des Jésuites, celui de St. Sulpice, le petit

séminaire de Québec, quelques écoles de garçons dirigées par des Pères ou des Frères Récollets ou par des instituteurs laïques. Ajoutons à cela les pensionnats et externats des Ursulines de Québec et de Trois-Rivières, celui de l'Hôpital-Général, et les écoles des Sœurs de la Congrégation, en petit nombre.

Avec ces éléments précieux, si nos pères avaient été traités avec plus de générosité et de justice, ils étaient capables, par eux-mêmes, de subvenir à l'éducation de leurs enfants. Mais le gouvernement anglais ne tarda pas à se montrer souverainement injuste. Il s'empara des biens des Récollets à Montréal et à Trois-Rivières, et laissa ces bons Pères en possession du couvent de Québec jusqu'en 1796, époque où il fut consumé par un incendie. Après la mort du P. Cazot, le dernier Jé-uite, en 1800, le reste des biens de cet ordre qui n'avait pas été confisqué le fut définitivement (1)

Il ne restait à peu près rien pour l'instruction primaire des garçons. Ils furent plus heureux sous le rapport de l'instruction secondaire. Le collège de Montréal, fondé par les Sulpiciens en 1773, rivalisa de zèle avec le petit séminaire de Québec qui avait remplacé le collège des Jésuites.

C'est à ces deux institutions, dit M. Chauveau, que la jeunesse canadienne doit de ne pas avoir vu s'éteindre complètement le flambeau des sciences et des lettres; c'est là que se sont recrutés pendant longtemps le clergé et la classe professionnelle.

Bien que les écoles primaires fussent très rares dans notre pays vers la fin du 18ième siècle, il ne faut pas s'imaginer que les populations de nos campagnes étaient plongées dans une ignorance absolue, digne des basses classes de l'Europe. Dans les premiers temps de la colonie, plusieurs colons arrivèrent suffisamment instruits. Les anciens registres conservés à Québec et à Montréal établissent qu'une bonne proportion des habitants savaient écrire. Et, il faut rendre ici à la mère de famille canadienne l'hommage insigne du rôle prépondérant qu'elle joua dans ces temps difficiles. Plusieurs d'entre elles, celles surtout qui furent formées par les Sœurs de la Congrégation, se firent les propres institutrices de leurs en-

(1) Chauveau.

nts, et conservèrent ainsi, au milieu de notre société naissante, le flambeau sacré de l'éducation et de l'instruction.

Inclinons-nous, messieurs, devant la femme canadienne. Qu'elle soit sœur de charité, éducatrice ou mère de famille, nous la retrouvons toujours grande, noble, forte et pure !

## PREMIER MOUVEMENT

Dès 1787, le gouvernement sentit combien les ressources pour l'éducation étaient insuffisantes. Lord Dorchester chargea un comité de faire une enquête dans le but de porter remède au mal. Ce n'est que deux ans plus tard que ce comité fit rapport. Il recommandait la fondation d'un collège universitaire avec un recteur et quatre professeurs, d'une école élémentaire gratuite dans chaque paroisse et village, et d'une école également gratuite d'un degré supérieur dans chaque comté, où l'on enseignerait la tenue des livres, la grammaire, le mesurage, la navigation, l'arpentage et les mathématiques appliquées. La rhéologie ne devait pas être enseignée dans ce collège. Par son représentant, le roi devait être visiteur. Les évêques catholiques et protestants, les juges et vingt autres directeurs, moitié catholiques et moitié protestants, nommés par le gouvernement, devaient former le bureau de direction. Il fut proposé qu'une partie des biens des Jésuites serait affectée à l'entretien de cette université. Pour les écoles de paroisse et de comté, la législature (c'était deux ans avant la promulgation de 1791) serait appelée à se prononcer sur une loi imposant à chaque paroisse des contributions directes (1). Il n'était nullement dit quelle serait la direction de l'ensemble des écoles communes.

Mais une phrase ajoutée, au sujet de l'université, indiquait clairement l'esprit dans lequel on désirait qu'elles fussent conduites. La charte devait pourvoir à ce que l'Université ne fût point *pervertie de manière à se prêter aux vues particulières d'aucune secte.*

Ce fut là la pierre d'achoppement de tout le système et de celui qu'on parvint à établir plus tard sous le nom d'*Institution Royale*, dit M. Chauveau. L'évêque de Québec fut consulté,

ainsi que plusieurs autres personnes. Mgr. Hubert se prononça d'abord contre l'opportunité d'établir une université, et réclama les biens des Jésuites pour l'Église. Puis parlant de la question religieuse il dit : " On a annoncé d'avance une union qui protégerait le *Catholique et le Protestant*. Voilà des termes bien vagues. Quels moyens prendrait-on pour réaliser cette union si nécessaire ? En préposant à l'université, dira quelqu'un, *des hommes sans préjugés*. Mais ceci ne fait qu'accroître la difficulté, loin de la résoudre. Car, qu'est-ce que l'on appelle *des hommes sans préjugés* ? Suivant la force de l'expression, ce devrait être des hommes ni follement prévenus en faveur de leur nation, ni témérairement zélés pour inspirer les principes de leur communion aux jeunes gens qui n'en auraient pas été imbus..... Mais aussi, d'un autre côté, ce devraient être des hommes honnêtes..... au lieu que, dans le langage des écrivains modernes, un homme sans préjugés est un homme opposé à tout principe de religion, qui, prétendant se conduire par la seule loi naturelle, devient bientôt sans mœurs.....

.....Des hommes de ce caractère (et notre siècle en abonde, pour le malheur et la révolution des états) ne conviendraient nullement à l'établissement proposé."

Les autres réponses de cet évêque contiennent des renseignements importants. On y lit qu'à cette époque il y avait au moins 25 à 30 personnes sachant lire et écrire dans chaque paroisse, et que la plupart des gros villages avaient des instituteurs. Mgr Hubert cite ceux de Terrebonne, l'Assomption, Boucherville, Laprairie et de la rivière Duchesne.

Alors comme aujourd'hui, la pauvreté des habitants, les grandes distances qui séparaient les habitations les unes des autres et d'autres causes qui existent encore en grand nombre empêchaient l'instruction de se répandre. Ainsi les démarches faites sous lord Dorchester n'eurent aucun résultat immédiat.

## ACTE POUR ÉTABLIR DES ÉCOLES GRATUITES

L'année 1792 fut remarquable. La très grande majorité des citoyens catholiques et canadiens français adressèrent une requête à la législature

(1) Meilleur.

durant la session même qui se tint aussitôt après la promulgation de la première constitution. Les requérants exprimaient le vœu que les biens des Jésuites fussent affectés à l'instruction du peuple. Le parlement adopta une requête basée sur celle des citoyens et la transmit à Sa Majesté, le roi d'Angleterre. Cette demande resta sans réponse.

En 1800, la Couronne compléta la confiscation de ces biens. Le parlement ayant demandé au gouverneur des documents nécessaires à une enquête sur ce sujet, Son Excellence répondit : " Que l'on pourrait avoir ces documents, mais " que l'affaire ayant été réglée par Sa Ma- " jesté, toute nouvelle demande pourrait ne pas " être conforme au respect que la chambre a " coutume de témoigner pour les décrets de Sa " Majesté dans les matières qui sont de sa pré- " rogative."

Un an après cet événement, le lieutenant-gouverneur, Sir Robert Shore Milnes, invita la législature, de la part de Sa Majesté, à faire une dotation de terre pour l'instruction publique.

Le parlement passa à cet effet un acte intitulé : " Acte pour établir des écoles gratuites pour le progrès de l'instruction." (1)

C'est par ce statut que le gouvernement était autorisé à former une corporation, sous le nom d' " *Institution Royale*." Nous avons vu, il y a un instant, pour quelles raisons ce projet, de même que celui de 1787, n'ont pas eu des résultats aussi fructueux qu'on s'y attendait.

Ce n'est que le 8 octobre 1818 que l'*Institution Royale* fut régulièrement organisée par lettres patentes. En 1834, ce système n'avait donné que des résultats à peu près nuls. Voici le témoignage de M. Perreault, confirmé par M. Parant, ancien supérieur du Séminaire de Québec.

" L'*Institution Royale* a fermé presque toutes " les écoles : elles avaient très peu d'élèves ; les " maîtres étant pour la plupart d'un caractère " douteux et nommés par des personnes incon- " nues aux habitants, ne pouvaient jouir de leur " confiance ni de celle des curés. "

Le Dr Meilleur nous apprend aussi que, dans le principe, plusieurs de ces instituteurs étaient de jeunes ministres que l'on envoyait tenir des

écoles anglaises dans des paroisses où l'on com-  
tait à peine dix familles d'origine britannique  
lesquelles même n'appartenaient pas toutes  
à l'église anglicane. Aussi, ajoute-t-il, l'*Institution  
Royale* n'a-t-elle eu que très peu de succès, et  
pendant 40 ans, elle n'a tenu que 84 écoles dont  
la plupart avaient entièrement disparu avant  
l'acte d'éducation de 1841. (1)

#### ÉCOLES DE FABRIQUES

Quand l'incapacité de ce système fut définitive-  
ment reconnue, l'on songea à amender les lois  
d'éducation. Après une enquête, l'on passa une  
autre loi dite des *écoles de fabriques*. Cette  
législation " permettait au curé et aux margui-  
liers de chaque paroisse d'affecter un quart des  
revenus de chacune de ces corporations au sou-  
tien d'une ou deux écoles, suivant le nombre de  
familles." (2)

La législature trouva en 1829 que les choses  
n'allaient pas encore assez bien. Elle passa  
l'*Acte pour l'encouragement de l'éducation élé-  
mentaire*. Cette loi, modifiée en 1831, en 1832  
et en 1833, exigeait que des syndics d'écoles  
fussent élus dans chaque paroisse ou mission.  
Le gouvernement accordait £50 pour la  
construction de chaque maison d'école et une  
subvention de £20 pour chaque institution,  
ainsi qu'une gratification n'excédant pas £50  
pour les enfants pauvres. Pour pouvoir béné-  
ficier de ces sommes ainsi votées, il fallait que  
l'école eût été ouverte au moins 90 jours et  
fréquentée quotidiennement par 20 élèves.

En étudiant ces différentes législations, il est  
facile de découvrir qu'elles n'étaient pas des-  
tinées à une longue existence, tant les imperfec-  
tions y abondent. Quand l'aurore des jours  
sombres de 37 se leva, que l'insurrection éclata  
et que la constitution fut suspendue, ces statuts  
temporaires devinrent fatals aux intérêts de  
l'instruction publique.

Au cours de la session de 1835-36, l'Assem-  
blée législative élaborait un nouveau projet bien  
plus radical que tous les précédents. Mais le  
Conseil législatif, où dominait entièrement l'oli-  
garchie dont la morgue hautaine et injuste fut  
la cause principale de l'insurrection, rejeta ce

(1) Chauveau, Meilleur.

(2) Chauveau.

(1) Chauveau.

bill. Le résultat de cette affaire fut bien malheureux, car notre province resta quelques années sans aucun système d'écoles primaires.

C'est dans cette session que le parlement passa une loi décrétant l'établissement d'écoles normales à Québec et à Montréal. L'exécution de cette loi fut laissée à des commissaires qui chargèrent M. l'abbé Holmes, prêtre distingué et ancien préfet des études au Séminaire de Québec, d'aller étudier en Europe le système des écoles normales et d'y faire le choix de professeurs. Mais les troubles de 1837 ne permirent pas de mener à bonne fin ce projet. Ces institutions furent abandonnées peu de temps après leur ouverture.

#### FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

La même année qui vit monter Cardinal, Duguay et de Lorimier sur l'échafaud, pour avoir pris en main les droits de leurs frères, fut aussi le témoin de l'arrivée des fils dévoués du Bienheureux de La Salle au Canada.

En 1837, le séminaire de Montréal fit venir de France trois Frères de l'Institut des écoles chrétiennes, qui établirent la première des écoles de cet ordre, aujourd'hui si nombreuses et si florissantes au Canada. (1)

#### LES PROTESTANTS

Les protestants ayant abandonné tout espoir d'assimiler les Canadiens-Français et de les soumettre à un régime scolaire où les idées saxonnes domineraient, songèrent à leur tour à se protéger eux-mêmes et à se pourvoir d'écoles distinctes.

Il est bon de remarquer ici que lors de la suspension de la constitution de 1791, la condition des catholiques, sous le rapport de l'éducation, était aussi florissante, sinon meilleure, que celle des protestants. Nous n'avons qu'à consulter les annales du temps pour s'en convaincre.

Aux approches de l'Union, l'oligarchie anglaise, non contente d'avoir confisqué les biens des Jésuites et des Récollets, voulut s'emparer des biens des Sulpiciens de Montréal. Heureusement qu'il s'est toujours trouvé de nobles Anglais capables de s'élever plus haut que le fanatisme ou la cupidité. Lord Durham et M. Poulett Tompson comprirent l'importance du

Séminaire St Sulpice, et ce dernier confirma par une ordonnance en Conseil les droits des Sulpiciens.

#### LOIS D'ÉDUCATION DE 1841 A 1846.

Cette législation établissait des commissaires électifs, mais chose étrange, elle confiait la plus grande partie des pouvoirs, surtout celui de l'imposition des taxes, entre les mains des nouvelles autorités municipales, créées par Lord Sydenham. Les conseillers, non électifs, étaient choisis et nommés par l'Exécutif. Le peuple canadien avait conservé de l'ancien régime français une profonde horreur des impôts, ce qui fut un grand obstacle à l'exécution de cette loi et de celles qui suivirent. (1)

Le plus grand tort de la loi de 1841 était de ne pas reconnaître les besoins différents du Haut et du Bas-Canada. Ainsi, un seul surintendant fut nommé pour les deux provinces.

L'on ne tarda pas à comprendre combien cette position était fautive. M. Jameson, président du conseil législatif et vice-chancelier du Haut-Canada, fut nommé surintendant général, et ses fonctions se bornèrent à recevoir les rapports des deux autres surintendants qui furent nommés pour chaque province.

M. le Dr Meilleur fut nommé surintendant dans le Bas-Canada et M. Murray dans le Haut-Canada. (2)

Il fut proposé sous Sir Chs Bagot, en 1843, deux lois d'éducation, une pour chaque province. Celle de Québec fut confiée à M. Morin, l'autre à M. Hincks. Ces deux politiciens étaient alors membres du premier cabinet Baldwin-Lafontaine. Le projet de M. Hincks fut adopté, mais celui de M. Morin expira au beau milieu d'un orage politique.

Les intérêts de l'instruction publique furent donc de nouveau confiés à la loi très impopulaire de 1841.

Quatre ans plus tard, l'administration Viger-Draper voulut remédier à la loi en substituant le système de la contribution volontaire à celui de la cotisation légale. Cette malheureuse mesure eut des effets désastreux. Le peu de terrain qui avait été gagné fut perdu, et dans la session

(1). Chauveau.

(1) Chauveau.  
(2) Chauveau

suivante le gouvernement fut obligé d'adopter une loi plus clairvoyante. Cette loi de 1846 fut le véritable point de départ de l'instruction primaire en la province de Québec.

Le système de l'éducation de 1846 a subi bien des tempêtes. L'agitation fut extrême dans certains quartiers, dit M. Chauveau. Mais grâce au clergé catholique et à la grande masse des laïques instruits, les préjugés populaires furent vaincus. L'organisation paroissiale du Bas-Canada fut alors choisie comme base du nouveau système. La loi d'éducation de 1846 fut sérieusement amendée en 1848-49-50.

#### INSPECTEURS D'ÉCOLES

A l'administration Hincks-Morin était réservé la nomination des inspecteurs d'écoles. Elle eut lieu au printemps de 1852. Il en fut nommé 24 ; sur ce nombre cinq seulement étaient instituteurs, ce qui nous paraît assez étrange. L'instituteur a si peu de chance de succès dans ce pays qu'on n'aurait pas dû fermer la seule voie qui lui permit d'améliorer sa position.

Les inspecteurs ont rendu et continuent à rendre d'immenses services à la cause de l'enseignement. Ce corps important contient aujourd'hui dans son sein des officiers d'une intelligence reconnue et d'une capacité réelle.

#### QUELQUES NOTES SOUS L' "UNION"

Sous le régime de l' "Union", la loi accordait aux écoles primaires une somme de £50,000 qui se partageait entre les deux sections de la province, suivant leur population respective.

En 1847, 1,613 écoles étaient en opération sous le contrôle du gouvernement et 63,281 élèves.

En 1854, le nombre des institutions de tout genre était de 2,795, et celui de leurs élèves de 119,937. (1)

#### COLLÈGE ST-MICHEL

Il y a déjà longtemps que le besoin d'écoles intermédiaires se fait sentir ici. Dès 1853, le Rév. M. Fortier, alors curé de St-Michel, fonda un collège commercial dans sa paroisse. Cette institution a été mise sous le contrôle des commissaires en vertu de l'acte d'éducation, 9 Vict., ch. 27. Elle a rendu et rend encore de grands ser-

(1). Chauveau.

vices aux populations des comtés de Bellechasse, Lévis et Beauce.

Ici, qu'il me soit permis de rendre au doyen des professeurs de l'école normale Laval l'hommage et le mérite que lui ont mérités les services qu'il a rendus au Collège St. Michel. M. F. X. Toussaint a beaucoup contribué à l'établissement et au succès primitif de cette institution. C'est lui qui en a dirigé les premières opérations, et d'une manière très avantageuse et appréciable, au dire de feu le Dr. Meilleur lui-même.

#### ÉCOLES NORMALES

(1857)

Près de deux siècles après la fondation de l'école de St. Joachim, où Mgr. de Laval désirait former des instituteurs, nos législateurs, sagement inspirés par le Dr. Meilleur, l'hon. M. Chauveau et l'épiscopat de la province, établirent trois écoles normales, deux pour les garçons et une pour les filles. Depuis trente ans, ces institutions ont rendu des services incalculables à la classe enseignante. En effet, les réformes opérées dans les méthodes seules sont énormes depuis un quart de siècle. Et sans le secours des maîtres sortis des écoles normales, nous sommes convaincu que le niveau intellectuel de notre population serait bien moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

En fondant des institutions propres à former des sujets compétents pour donner un enseignement rationnel et méthodique, le gouvernement provincial a donné un essor vigoureux à l'éducation en notre pays.

Honneur ! aux généreux promoteurs des écoles normales, en particulier à l'hon. M. Chauveau, fondateur véritable de ces maisons, à S. G. Mgr Langevin, à Son Éminence le cardinal Taschereau et à l'hon. G. Ouimet, surintendant actuel de l'Instruction publique, qui veillent avec tant de soin à leur conservation. (1)

#### CONFÉRENCES D'INSTITUTEURS

Les conférences remplacèrent les associations des instituteurs formées en 1845 et incorporées en 1849 par acte du parlement.

Le but de ces conférences, comme vous le

(1) Voir l'Enseignement primaire, vol. 7, p. 146-7-8-9-50-51-52-53.

savez tous, messieurs, est d'échanger entre nous nos vues en matière d'enseignement et de faire part, chacun son tour, du fruit de ses études. Rien de plus utile aux instituteurs de venir de temps en temps retremper leur courage au sein d'une école normale et d'y puiser des connaissances et des idées nouvelles. Le rôle de ceux qui nous ont devancé dans la carrière est de faire part à leurs cadets de leur expérience, et pour nous, les jeunes, nous sommes cordialement invités à exposer nos théories sous les regards toujours attentifs et clairvoyants des anciens.

A propos de conférence, nous avons souvent entendu dire, les uns à voix basse, les autres tout haut, qu'un bien petit nombre des nombreux membres du corps enseignant assistaient aux conférences. Cela est vrai pour plusieurs réunions.

Mais si l'on considère les minimes ressources de la plupart des instituteurs, ces derniers sont bien excusables, quelquefois, de ne pas figurer à chacune des assises. Pour remédier à cet état de chose, il faudrait que le gouvernement votât une somme chaque année pour couvrir les frais de voyage de ceux qui se rendraient aux conférences. Espérons que le trésor de notre province permettra avant longtemps à nos gouvernants d'accorder cette récompense aux plus généreux amis du peuple.

CONSIDÉRATIONS SUR LE MOUVEMENT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DE 1855 A 1888

Les statistiques du département de l'instruction publique depuis 1855 à 1888 prouvent hautement que l'enseignement primaire a fait des progrès marquants au milieu de nous.

Voici un tableau général démontrant les résultats comparatifs de l'enseignement des matières les plus importantes de 1855 à 1873 :

	1855	1873
Apprenant la Grammaire française.....	23,260	67,309
Apprenant la Grammaire anglaise.....	9,004	28,225
Apprenant l'Arithmétique simple.....	30,631	78,799
Apprenant la Tenue des livres.....	1,976	12,046
Apprenant l'Histoire.....	15,520	61,185

En 1873 le nombre des municipalités est de 852, celui des arrondissements de 3,870, contre 523 et 2,722 respectivement, en 1858.

La récapitulation de quatre des grandes divisions de 1874 est comme suit :

No.		Ecoles.	Professeurs.	Elèves.
1	Ecoles secondaires, (col. et acad).....	230	1225	30,448
2	Ecoles normales.....	3	41	275

Les statistiques fournies par l'hon. surintendant de l'instruction publique pour 1885-86 démontrent que 4,204 brevets ont été délivrés aux élèves des écoles normales depuis leur fondation :

		Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	Total.
Ecole normale Laval.....	A	107	.....	107
	M	294	536	830
	E	267	643	910
Grand total.....				1847
Ecole normale Jacq.-Cartier.	A	97	.....	.....
	M	250	.....	.....
	E	184	.....	.....
Grand total.....		531	.....	.....
Ecole normale McGill.....	A	66	93	159
	M	96	491	587
	E	51	1029	1080
Grand total.....				1826

Les écoles normales ont eu des résultats importants, non-seulement au point de vue du progrès des méthodes, mais encore quant à la question religieuse. Voici un tableau qui démontre combien d'élèves de l'Ecole normale Laval sont entrés dans la vie religieuse après leurs cours ou après avoir enseigné durant le nombre d'années exigées par la loi :

De 1857 à 1887, 180 élèves institutrices de

l'école normale Laval, département des Dames Ursulines, se sont faites religieuses ; c'est à-dire une moyenne de 10 o/o des élèves institutrices entrent chaque année dans les communautés. Ces religieuses font profiter les institutions où elles enseignent des connaissances pédagogiques qu'elles ont acquises. Le département des garçons—Ecole normale Laval—a fourni 45 prêtres depuis 1857. Sur ce nombre 3 sont Docteurs en théologie.

Le tableau qui suit donne le nombre des écoles primaires sous contrôle, ainsi que celui des instituteurs qui y sont attachés et des élèves qui les fréquentent :

	Catholiques romains.	Protestants.	Totaux.
Ecoles élémentaires sous contrôle.....	3,499	949	4,448
Ecoles élémentaires indépendantes.....	124	22	146
Grands totaux des écoles primaires....	3,623	971	4,594
Instituteurs laïques brevetés.....	282	108	390
Instituteurs laïques non brevetés.....	28	28	56
Instituteurs du dis- trict d'insp. de M. Juneau.....			131
Institutrices religieu- ses.....	1,154		1,154
Institutrices laïques brevetées.....	2,926	1,173	4,099
Institutrices laïques non brevetés.....	503	72	580
Institutrices laïques du district d'insp. de M. Juneau.....			288
Grands totaux.....	4,898	1,381	6,698
Elèves des écoles élémentaires... ..	152,017	27,838	179,855

#### JOURNAUX D'EDUCATION

En arrivant au poste qu'il a occupé avec tant de distinction, l'hon. P. J. O. Chauveau créa la revue pédagogique. Le *Journal de l'instruction publique*, fondé en 1857, a contribué dans une

large mesure à faire connaître au public le rouage de notre système d'instruction publique.

L'hon. M. Chauveau dirigea lui-même cette publication pendant plusieurs années, avec le brillant littéraire qu'on lui sait. Le *Journal de l'instruction publique* est aujourd'hui dirigé par M. J.-O. Casgrain, de Montréal.

Il y a sept ans, apparaissait en notre bonne vieille ville de Québec, une revue pédagogique qui annonça de suite qu'elle était inspirée par une main ferme et expérimentée. Cette publication a enduré plusieurs orages, elle a vu des jours moins brillants les uns que les autres, mais grâce à l'énergie de son fondateur elle a su traverser ces époques difficiles. Elle est toute vivace aujourd'hui, voguant à pleine voile vers le port du véritable progrès—le perfectionnement de nos méthodes d'enseignement.

*L'Enseignement primaire* a atteint sa neuvième année, et espérons qu'il verra le jour où l'aurore d'un demi-siècle de travaux bienfaisants illuminera sa longue et laborieuse carrière.

L'année même qui vit naître *L'Enseignement primaire* fut aussi témoin d'efforts louables de la part d'un autre professeur de cette école normale. Le *Journal d'Education* fut publié une année durant et rendit des services notables à la classe enseignante. Malheureusement, moins favorisé que son compagnon de route, *L'Enseignement primaire*, sa publication fut discontinuée après une année d'existence.

Les protestants ont actuellement un organe très bien fait, *l'Educational Record*. M. I. Rexford et le Dr Harper sont les deux collaborateurs les plus actifs de cet excellent journal.

Le Rév. M. Baillargé, prêtre distingué de Joliette, généreusement inspiré, fondait, il y a quelques mois, *l'Etudiant* et le *Couvent*, deux gentilles Revues destinées surtout aux élèves des collèges et des couvents. M. Baillargé rend des services incalculables à la jeunesse de son pays en l'habituant de bonne heure aux études sérieuses et à l'amour des lettres.

#### FONDS DE PENSION

Le 22 décembre 1856, une loi fut passée établissant un fonds de pension en faveur des instituteurs en retraite (19-20 Victoria). Cette loi

donna peu de résultats pratiques. Ce n'est que le 24 juillet 1880 qu'un acte pour établir un fonds de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire fut passé par la législature de Québec, établissant sur des bases solides une société de prévoyance, assurant aux instituteurs le pain quotidien quand ils auraient blanchis à leur noble tâche.

L'Acte 43-44 *Victoria*, amendé en 1886, relativement au fonds de retraite, n'est pas encore parfait. Ce n'est pas ici le temps de signaler les défauts de cette loi. D'autres fonctionnaires, plus expérimentés que nous, signaleront avant longtemps au gouvernement les défauts de cette législation.

#### CONCLUSION

Nous venons d'esquisser bien imparfaitement et à grands traits les principaux faits qui constituent l'histoire de l'instruction primaire en la province de Québec. Nous avons omis bien des détails importants, passé sous silence nombre de dévouements, et malgré cela nous nous apercevons avoir abusé énormément de l'indulgence de nos auditeurs.

Mais, sachant que la cause de l'instruction primaire est sacrée, surtout aux yeux de l'instituteur, nous avons cru utile de dérouler brièvement sous les regards de cette association les belles annales où sont consignés les généreux sacrifices de nos devanciers.

Il n'y a rien comme de s'inspirer au grand livre de l'histoire. C'est là que nous y puisons le courage nécessaire à l'accomplissement d'une mission. Et s'il est une carrière qui exige de ses membres de l'énergie et de la volonté, c'est celle du professorat.

Les splendeurs que procurent les richesses passent loin de nous. Simplicité, modicité ; voilà le partage de l'instituteur ! Tracasseries, misères de toutes sortes ; voilà la plus grande somme de nos appointements. Mais, le soir, quand la classe est terminée, la main sur la conscience, nous nous sentons encore plus heureux que le riche et le puissant. Nous avons déposé dans ces jeunes cœurs, confiés à nos soins un germe bienfaisant qui fera d'eux des chrétiens et des citoyens suivant le cœur de Dieu.

Et, en regardant en arrière, combien les grandes choses accomplies par ceux qui ont creusé les premiers sillons intellectuels en notre pays ne doivent-elles pas contribuer à soutenir les jeunes instituteurs dans la voie noble où ils viennent d'entrer !

Le professorat laïque est né sous d'heureux auspices en Canada. Inspiré par le patriotisme et la piété, protégé d'abord par les compagnies religieuses, puis généreusement aidé par le clergé séculier, il est aujourd'hui sous la haute égide de l'épiscopat canadien. Aussi, l'horreur qu'inspire le mot *laïque* en certain quartier de l'Europe, est remplacé ici par l'admiration et la confiance.

La mission de l'instituteur laïque au Canada se résume dans l'inscription qui orne le drapeau de l'École normale Laval : *Rendre le peuple meilleur !*

Oui ! rendre le peuple meilleur, c'est-à-dire, lui inspirer, de concert avec le prêtre, des idées chrétiennes, et lui donner une instruction en rapport avec les besoins de notre siècle, de manière à ce qu'il puisse soutenir avec honneur les luttes continuelles que se livrent les nationalités sur le terrain intellectuel et industriel ; voilà la grande tâche que vous accomplissez depuis plusieurs années, anciens professeurs et instituteurs ! L'exemple d'une carrière si bien remplie et couronnée de succès ne saurait laisser les jeunes indifférents.

Nous sommes confiants en l'avenir.

Quelque chose nous dit que le temps n'est pas éloigné où des jours meilleurs luiront pour l'ami du peuple par excellence. Avant longtemps une carrière s'ouvrira pour l'instituteur.

Un des politiciens les plus marquants de notre pays (1) a dernièrement déclaré qu'avant longtemps une somme d'au moins \$100,000 serait accordée tous les ans par la législature de Québec pour augmenter le salaire des fonctionnaires des écoles primaires. Nous faisons des vœux pour que ce projet patriotique se réalise au plus tôt.

L'instruction primaire a été de tout temps le préservatif le plus vigoureux contre l'anglicisation des Canadiens-français. Elle a permis à

(1) L'hon. H. Mercier, premier ministre de la province de Québec.

bien des talents de se développer qui, sans la *petite école*, n'aurait jamais été de taille à réclamer dans les enceintes parlementaires les droits légitimes de leurs compatriotes.

Le Canada-français est définitivement créé aujourd'hui. Mais il lui faut grandir encore, prospérer et soutenir en tout temps une comparaison flatteuse avec le Canada-Saxon.

L'arme la plus puissante des sociétés aujourd'hui, c'est l'instruction pratique et l'éducation chrétienne. Qui trempera cette lance, messieurs ? qui l'aiguïsera et apprendra au peuple à s'en servir ?— Sera-ce le professionnel, l'industriel, ou le commerçant ?—Non, non ! Ce seront les véritables amis de la société ; les premiers appartiennent à la sublime catégorie du *prêtre* et les autres font partie de la vaillante phalange des *instituteurs laïques*.

C.-J. MAGNAN.

26 mai 1888.



Liste des prix des élèves-instituteurs de l'école normale Laval

ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

EXCELLENCE :—1er prix, Joseph Raymond ; 2e prix, Elzéar Warren ; 1er acc., Joseph Pelletier ; 2e acc., George Laplante ; 3e acc., Charles Gariépy.

INSTRUCTION RELIGIEUSE :—1er prix, L. Joseph Pelletier ; 2e prix, J. Phileas Gastonguay ; 1er acc., Chs.-Edouard Boivin ; 2e acc., Jean Tremblay.

DICTÉE FRANÇAISE :—1er prix, Joseph Pelletier ; 2e prix, George Laplante ; 1er acc., Albert Filion ; 1e acc., Elzéar Warren.

ANALYSE GRAMMATICALE :—1er prix, Albert Filion ; 2e prix, Joseph Pelletier ; 1er acc., Jos. Raymond et Chs.-Ed. Boivin ; 2e acc., Charles Gariépy.

HISTOIRE SAINTE :—1er prix, Elzéar Warren ; 2e prix, Charles Gariépy ; 1er acc., Edmond Warren ; 2e acc., Joseph Potvin.

HISTOIRE DU CANADA :—1er prix, George Laplante ; 2e prix, Joseph Potvin ; 1er acc., Joseph Raymond ; 2e acc., Edmond Warren.

ARITHMÉTIQUE :—1er prix, Joseph Raymond et Elzéar Warren ; 2e prix, Eudore Gobeil ; 1er acc., Joseph Pelletier ; 2e acc., Chs.-Ed. Boivin et Jean Tremblay.

PHYSIQUE :—1er prix, George Gauthier ; 2e prix, Joseph Raymond ; 1er acc., Joseph Potvin ; 3e acc., Charles Gariépy.

GÉOGRAPHIE.—1er prix, George Laplante ; 2e prix, Elzéar Warren ; 1er acc., Joseph Pelletier ; 2e acc., Albert Filion.

AGRICULTURE.—1er prix, Arthur Bédard ; 2e prix, Charles Gariépy ; 1er acc. Edmond Potvin ; 2e acc., George Laplante.

TENUE DES LIVRES.—1er prix, Joseph Raymond ; 2e prix, George Laplante ; 1er acc., Delphis Trudel ; 2e acc., Eudore Gobeil.

PÉDAGOGIE.—1er prix, Elzéar Warren ; 2e prix, Charles-Ed. Boivin ; 1er acc., Albert Filion ; 2e acc., Jos. Raymond.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.—1er prix, L. Joseph Pelletier ; 2e prix, George Gauthier ; 1er acc., Auréus Jacques ; 2e acc., Charles Gariépy.

CALLIGRAPHIE.—1er prix, Chs. Edouard, Boivin ; 2e prix, Delphis Trudel ; 1er acc., Raoul Huot ; 2e acc., Joseph Pelletier et George Laplante.

LECTURE A HAUTE VOIX.—1er prix, Charles Gariépy ; 2e prix, Joseph Pelletier ; 1er acc., Arthur Bédard ; 2e acc., George Laplante.

STYLE.—1er prix, Joseph Pelletier ; 2e prix, Joseph Raymond ; 1er acc., Elzéar Warren ; 2e acc., Albert Filion.

ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE

EXCELLENCE :—1er prix, Joseph Catellier ; 2e prix, Joseph Paradis ; 1er acc., Omer Pagé ; 2e acc., Patrice Blais ; 3e acc., Jos. Savard.

INSTRUCTION RELIGIEUSE :—1er prix, Omer Pagé ; 2e prix, William Farrier ; 1er acc., 2e acc., Eugène Hébert.

DICTÉE FRANÇAISE :—1er prix, Patrice Blais ; 2e prix, Joseph Paradis ; 1er acc., Amédée Roy ; 2e acc., Joseph Catellier.

ANALYSE GRAMMATICALE :—1er prix, Joseph Catellier ; 2e prix, Joseph Paradis ; 1er acc., Omer Pagé ; 2e acc., Jean Bergeron.

ANALYSE LOGIQUE :—1er prix, Joseph Catellier ; 2e prix, Joseph Paradis ; 1er acc., Gédéon Gagnon ; 2e acc., Patrice Blais.

HISTOIRE DE FRANCE :—1er prix, Joseph Catellier ; 2e prix, Patrice Blais et Omer Pagé ; 1er acc., Joseph Paradis ; 2e acc., William Farrier.

HISTOIRE D'ANGLETERRE :—1er prix, Patrice Blais ; 2e prix, Omer Pagé ; 1er acc., Joseph Catellier ; 2e acc., Wm. Farrier et Jean Bergeron.

ARITHMÉTIQUE :—1er prix, Joseph Catellier et Omer Pagé ; 2e prix, Thomas Otis ; 1er acc., Amédée Roy ; 2e acc., Arthur Barbeau.

TENUE DES LIVRES:—1er prix, Joseph Catellier; 2e prix, Omer Pagé; 1er acc., Amédée Roy; 2e acc., Gédéon Gagnon.

GÉOGRAPHIE:—1er prix, Amédée Roy; 2e prix, Joseph Catellier; 1er acc., Joseph Savard; 2e acc., Joseph Paradis.

ALGÈBRE:—1er prix, Amédée Roy; 2e prix, Omer Pagé; 1er acc., Cléophas Simard; 2e acc., Joseph Catellier.

GÉOMÉTRIE:—1er prix, Amédée Roy; 2e prix, Joseph Catellier; 1er acc., Joseph Savard; 2e acc., Joseph Donaldson.

CHIMIE:—1er prix, Joseph Savard; 2e prix, Joseph Paradis; 1er acc., Omer Pagé et Joseph Catellier; 2e acc., Patrice Blais.

PHYSIQUE:—1er prix, Joseph Savard; 2e prix, Patrice Blais et Omer Pagé; 1er acc., Joseph Paradis; 2e acc., Joseph Catellier.

ASTRONOMIE:—1er prix, Omer Pagé; 2e prix, William Farrier; 1er acc., Joseph Catellier; 2e acc., Joseph Paradis.

STYLE:—1er prix, Patrice Blais; 2e prix, Joseph Catellier et W. Farrier; 1er acc., Arthur Dugal et Joseph Paradis; 2e acc., Omer Pagé.

PÉDAGOGIE:—1er prix, Patrice Blais et Joseph Paradis; 2e prix, Pierre Gagnon; 1er acc., Joseph Catellier; 2e acc., Omer Pagé.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.—1er prix, Patrice Blais; 2e prix, Thomas Otis; 1er acc., Omer Pagé; 2e acc., Joseph Catellier.

LECTURE A HAUTE VOIX.—1er prix, Patrice Blais; 2e prix, Omer Pagé; 1er acc., Arthur Dugal; 2e acc., Arthur Barbeau; 3e acc., Charles Pelletier.

CALLIGRAPHIE.—1er prix, Arthur Dugal; 2e prix, Humphry Bolger; 1er acc., Joseph Paradis; 2e acc., Auréus Jacques.

#### LES ÉLÈVES RÉUNIS

##### *Première division d'anglais*

LECTURE ET PRONONCIATION.—1er prix, Humphry Bolger; 2e prix, Patrice Blais; 1er acc., J. Elzéar Warren; 2e acc., Chs. Ed. Boivin.

DICTÉE.—1er prix, J. Elzéar Warren; 2e prix, Humphry Bolger et P. Blais; 1er acc., Amédée Roy; 2e prix, Jos. Pelletier.

TRADUCTION.—1er prix, Patrice Blais; 2e prix, Jean Bergeron et Gédéon Gagnon; 1er acc., Joseph Catellier; 2e acc., Humphry Bolger.

GRAMMAIRE.—1er prix, Patrice Blais; 2e prix, Jean Bergeron; 1er acc., Joseph Pelletier; 2e acc., Arthur Barbeau.

COMPOSITION ANGLAISE.—1er prix, P. Blais;

2e prix, Humphry Bolger; 1er acc., A. Barbeau; 2e acc., Géd. Gagnon.

#### DEUXIÈME DIVISION D'ANGLAIS

LECTURE ET PRONONCIATION:—1er prix, Delphis Trudel; 2e prix, Raoul Huot; 1er acc., Charles Pelletier; 2e acc., Auréus Jacques.

THÈME ANGLAIS:—1er prix, Eudore Gobeil; 2e prix, Edgar Cloutier; 1er acc., Delphis Trudel; 2e acc., Charles Pelletier.

VERSION ANGLAISES:—1er prix, Delphis Trudel; 2e prix, Jean Tremblay et Odilon Huot; 1er acc., Jos. Savard et Eudore Gobeil; 2e acc., Auréus Jacques et George Laplante.

DESSIN D'ORNEMENTATION:—1er prix, Jos. Paradis et Joseph Raymond; 2e prix, George Gauthier; 1er acc., Jean Bergeron; 2e acc., L. Joseph Pelletier.

EXERCICE MILITAIRE:—1er prix, Thomas Otis et Jos. Catellier; 2e prix, Edmond Warren et Chs. Gariépy; 1er acc., Joseph Savard; 2e acc., Joseph Bégin.

#### ACADÉMIE

THÈME LATIN:—1er prix, Anicet Chénard; 2e prix, Elzéar Lavoie; acc., Philippe Bolduc.

VERSION LATINE:—1er prix, Anicet Chénard; 2e prix, Elz. Lavoie.

HISTOIRE UNIVERSELLE:—1er prix, Elzéar Lavoie; 2e prix, Philippe Bolduc; acc., Anicet Chénard.

PHILOSOPHIE:—1er prix, Philippe Bolduc; 2e prix, Anicet Chénard; acc., Elz. Lavoie.

MATHÉMATIQUE:—1er prix, Anicet Chénard; 2e prix, Elz. Lavoie; acc., Philippe Bolduc.

STYLE:—1er prix, Anicet Chénard; 2e prix, Elz. Lavoie; acc., Philippe Bolduc.

LECTURE A HAUTE VOIX:—1er prix, Anicet Chénard; 2e prix, Elz. Lavoie; acc., P. Bolduc.

#### PREMIÈRE DIVISION

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE:—1er prix, Patrice Blais; 2e prix, Omer Pagé; 1er acc., Wm. Farrier et Jean Bergeron; 2e acc., Jos Paradis et Jos. Catellier.

#### DEUXIÈME DIVISION

1er prix, Joseph Raymond; 2e prix, Jos. Pelletier; 1er acc., Elzéar Warren; 2e acc., Charles Pelletier.

## “ LE CANADA-FRANÇAIS ”

Nous recevons juste à temps le *Canada Français* pour en publier dans ce numéro le sommaire sans commentaire, n'ayant pas eu le temps de le lire ; mais les titres des écrits qu'il renferme et les noms des auteurs suffisent amplement pour nous engager d'en recommander la lecture à nos abonnés. Ils y trouveront une nourriture intellectuelle des plus saines et des plus substantielles.

### SOMMAIRE

#### Pages.

- 341.—Une bénédiction du Saint-Père pour le Canada-Français.
- 343.—L'astronomie et la vie de l'humanité—Essais de science comparée.  
L'ABBÉ P. DE FOVILLE.
- 380.—Les trois peines d'un rossignol.—RENÉ BAZIN.
- 404.—Eclaircissement sur la question Acadienne —Le serment d'allégeance.  
L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN.
- 444.—Brevis vita—Poésie.— ALPHONSE POISSON.
- 445.—Sainte-Anne d'Auray et ses environs.  
LOUIS FRÉCHETTE.
- 466.—La fontaine de Champlain à Québec.  
P.-B. CASGRAIN.
- 471.—Assemblée générale des catholiques de France.— A. B. ROUTHIER.
- 480.—Cours publics donnés à l'Université-Laval à Montréal (1887-88.)— G. B.
- 486.—Revue Européenne.— P. J. O. CHAUVEAU.
- 493.—Condamnation du Rosminianisme.
- 495.—Bibliographie—Revue des livres.  
P. J. O. C., T. H.
- 500.—Encore Jacques-Cartier—Erratum.

#### DOCUMENTS INÉDITS

(Sur l'Acadie.— *Suite*)

97. XI.—Journal du voyage de la flotte de M. le Duc d'Enville. 1746. (Suite.)
108. XII.—Extract of a letter from M. Adams to Capt. Steele, 24 Jan. 1714/15.

109. XIII.—Letter from Col. Vetch to the Board of Trade, March 9, 1714 15.
110. XIV.—Oath taken by the French Inhabitants, Annapolis, 22 Jan. 1715.
111. XV.—Answer of the Inhabitants of Mines. (12 mars 1715.)
112. XVI.—Réponse des habitants de Beau-bassin, 28 mars 1715.
113. XVII.—Letter from Maj. Caulfield to Col. Vetch, Nov. 2, 1715.
115. XVIII.—Extract from letter from Sam Vetch to Board of Trade, Sept. 2, 1715.
115. XIX.—Extract of memorial from L. Armstrong to Board of Trade. (1716).
116. XX.—Extract of a letter from Sam Vetch to Board of Trade, Feb. 21, 1715/16.
116. XXI.—Lettre du P. Félix Pain au Gouv. Doucette, 29 mars 1718.
118. XXII.—Gov. Doucette's answer to the Priest, March 26, 1718.
119. XXIII.—Extract of a letter from Cap. Doucett to M. St. Ovide, May 15, 1718.
119. XXIV.—Extract of a letter from M. St. Ovide de Brouillan, July, 21, 1718.
120. XXV.—Proclamation du Gouv. Philipps, 10 avril 1720.
121. XXVI.—Letter from P. Justinien Durand to Gov. Philipps, 1720.
122. XXVII.—Mémoire des habitants d'Annapolis au Gouv. Philipps, 20 mai 1720.
125. XXVIII.—Answer of the French Inhabitants to Col. Philipps, 1720.
126. XXIX.—Extract of a letter from M. O. de Brouillan to Philipps, 8 june 1720.
128. XXX.—Extrait d'une lettre des Acadiens à M. de St. Ovide.
129. XXXI.—Conseils de M. de St. Ovide, sous forme de questionnaire.
130. XXXII.—Mémoire du Juge Morris sur la dispersion des Acadiens.
133. XXXIII.—Désarmement des Acadiens.
142. XXXIV.—Lawrence's character.
148. XXXV.—Extract from a Despatch to Judge Belcher, March 3, 1761.
148. XXXVI.—Extract from Dr Browu's MS. relating to Lawrence's abuses.